

Lotissement  
L'ESSENTIEL

PLAN PROJET DU LOT B5

Cadastre	Superficie réelle	Surface de plancher maximale	S. imperméabilisée max. hors piscines non couvertes	Emprise max. des constructions toutes piscines comprises
AH 1479p	418 m <sup>2</sup>	140 m <sup>2</sup>	190 m <sup>2</sup>	230 m <sup>2</sup>

LEGENDE REGLES D'URBANISME

Lot à bâtir et zone de construction		Entrée privative non close	
Zone de construction en limite, H < 4 m		Espace planté privatif	
Alignement obligatoire des constructions		Direction du faîtage principal	
Plantation de végétation basse ou arbustes		Plantation d'arbre de haute tige	
Mur bahut H=0.80 surmonté d'une grille ou d'un grillage rigide H=1 m.		Grillage rigide H=1.80 m	
Mur plein H=1.80 m à l'arrière des alvéoles techniques et des arbres d'entrées			

LEGENDE BORNAGE ET TOPOGRAPHIE

229.83	Altitude terrain naturel avant travaux, rattaché NGF	
° 228.95	Altitudes et pentes projetées de la voirie	<-2.7 %
	Alvéole technique regroupant les coffrets de branchements aux réseaux : eau potable, eaux usées et pluviales, électricité et télécommunications.	
9.80	Cote périmétrique projetée	Lampadaire éclairage commun

NOTA : PLAN PROVISOIRE AVANT BORNAGE ET TRAVAUX VRD  
 • Les cotes et superficie ne seront définitives qu'après bornage.  
 • Les références de Cadastre ne seront définitives qu'après la division.  
 • Mentions altimétriques et pentes du projet données à titre indicatif.  
 • Indications VRD susceptibles d'être modifiées pour raisons techniques.

ECHELLE 1 / 200

Dossier n° 10302

Octobre 2022



Cabinet COURBI

Société de Géomètres-Experts  
N° d'inscription : 2013C200003

364 Avenue Charles de Gaulle - 84100 ORANGE  
T 04 90 34 06 57 F 04 90 51 13 77  
contact@cabinet-courbi.fr

